

# Introduction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) considère que les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une cause majeure de perte de biodiversité dans le monde. Ces espèces dégradent les écosystèmes, perturbent les activités anthropiques et peuvent présenter des risques sanitaires. Par exemple, les développements très denses de plantes des berges comme les renouées (*Reynoutria sp*) ou de plantes amphibies comme les jussies (*Ludwigia sp*) peuvent gêner, selon les situations, la plupart des usages des milieux aquatiques. L'écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) modifie profondément le fonctionnement des milieux qu'elle colonise en exerçant une forte prédation sur la végétation aquatiques et la benthofaune. Les accumulations de moules zébrées (*Dreissena polymorpha*) peuvent obstruer les installations anthropiques et notamment les circuits de refroidissement des centrales de production électrique. Enfin, d'autres espèces peuvent propager des maladies. C'est par exemple le cas du rat musqué (*Ondatra zibethicus*) pouvant contaminer les eaux via des bactéries leptospires, présentes dans ses urines, et qui provoquent, chez l'Homme, la leptospirose, maladie très dangereuse, parfois mortelle.

Depuis quelques décennies, la croissance permanente des impacts de ces espèces ont amené les gestionnaires des milieux naturels à réagir de plus en plus pour tenter de réguler leurs développements et une conscience collective sur cette problématique est en train d'émerger. Les connaissances acquises montrent qu'il est difficile d'éradiquer une espèce une fois sa prolifération commencée et que seule la rapidité des interventions dès la découverte d'une nouvelle espèce peut laisser espérer cette éradication. C'est pourquoi il est essentiel de mettre à disposition de tous les acteurs de la sphère « environnement », y compris du grand public, des outils améliorant la prise de conscience sur ces espèces, permettant les plus possible de les identifier afin de contribuer à leur gestion optimale.

**GT-IBMA** : Le groupe de travail «invasions biologiques en milieux aquatiques », créé en 2009, est coordonné conjointement par le Comité français de l'UICN et l'ONEMA depuis 2014. Ses objectifs sont d'apporter un appui à tous les acteurs concernés par la thématique des espèces exotiques envahissantes en synthétisant et rendant accessibles les connaissances acquises sur les modes de gestion de ces espèces et en développant des outils d'aide à la gestion. Pour mener à bien ses activités, il mobilise un réseau d'une cinquantaine de membres issus de différentes parties prenantes (gestionnaires d'espaces, services des collectivités territoriales et de l'Etat, établissements publics, chercheurs...).

C'est dans cet esprit que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en partenariat avec le Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques (GT IBMA) a réalisé un recueil de fiches d'identifications d'Espèces Exotiques Envahissantes présentes principalement dans les milieux aquatiques. En permettant à ses utilisateurs d'identifier plus facilement ces différentes espèces, ce recueil permettra d'améliorer les connaissances sur la répartition de celles déjà largement présentes en France métropolitaine et de détecter précocement d'autres espèces actuellement en phase de colonisation.

Ce recueil décrit 83 espèces, 46 animales et 33 végétales. Certaines de ces espèces sont des EEE avérées (telles que les jussies), d'autres le sont potentiellement (comme l'anodonte chinoise *Sinanodonta woodiana*) et d'autres encore viennent juste de passer la frontière du territoire métropolitain (gobie fluviatile *Neogobius fluviatilis*). Toutes les fiches sont illustrées ce qui facilite l'utilisation des critères d'identification des espèces. Elles ont été validées par un spécialiste du taxon considéré.

**Espèces Exotiques Envahissantes (également appelées « espèces invasives »)** : Espèces, ou taxon inférieur (inclus toutes les parties, gamètes, graines, œufs ou propagules de la dite espèce pouvant survivre ultérieurement et se reproduire), introduits du fait de l'influence de l'homme, dans des zones hors de son aire de répartition naturelle (passée ou présente) et de son aire de dispersion potentielle et qui menace la diversité biologique indigène ou qui a d'autres conséquences imprévues (économiques ou sanitaires par exemple).

**Crédits photo** : Les photos présentes dans les fiches d'identification ne sont, pour la plupart, pas libres de droit. Les auteurs ont donné leur accord pour une utilisation, non commerciale, au sein des présentes fiches uniquement. Merci de ne pas réutiliser ces photos sans avoir obtenu, préalablement, une autorisation des auteurs.

# Bernache du Canada : *Branta canadensis* (Gray, 1834)

## Critères de détermination

Famille des Anatidés  
Mensurations : jusqu'à 115 cm et 5 kg.



couple adulte



**Corps** : Silhouette massive. Chez les jeunes individus, présence de barres pâles sur le dessus et les flancs, moins régulières et nettes que chez l'adulte. Tête et cou noir brunâtre terne



**Plumage nuptial** : corps brun-gris, tête et long cou noir brillant, contrastant avec les joues et le menton blancs. Poitrine blanchâtre. Bec et pattes noirs.

**Plumage d'éclipse** : corps brun, bec gris

## Biologie & Ecologie

**Reproduction** : maturité sexuelle atteinte vers 3 - 4 ans et la fraction reproductrice de la population ne représente qu'environ 25 % de l'effectif. Les couples sont fidèles toute l'année. Regroupement des couples reproducteurs avec jeunes au sein de crèches. Ils s'isolent sur une zone propice utilisée chaque année : un îlot bien dégagé sur un étang ou dans une pâture humide. LA période de reproduction commence en avril et peut se prolonger jusqu'en octobre, La femelle couve 5 - 6 œufs pendant 25 à 30 jours sous la protection du mâle.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**Habitat** : secteurs leur offrant des zones de gagnage et de refuge. Les vallées des rivières, parsemées d'étangs aux rives boisées, de pâtures humides et de champs, ainsi que tous les milieux artificiels y compris périurbains (plans d'eau de loisir, terrains de golfs...) sont des habitats favorables.

## Origine & Apparition

Originaire d'Amérique du Nord. Des spécimens furent introduits, à des fins d'ornement, en grande bretagne dès le 16<sup>e</sup> siècle. Buffon la mentionne en semi-liberté dans le parc de Versailles sous Louis XIV. Des introductions eurent lieu dans d'autres pays d'Europe comme oiseaux d'ornement et à des fins cynégétiques. En France les lâchers remontent surtout aux années 1960-1970. Les enquêtes menées par l'ONCFS ont permis d'estimer la population française à près de 8000 individus en 2010. Au niveau européen, elle était estimée à 123 000 individus en 2002 et 170 000 en 2007. Actuellement, elle est signalée dans 17 pays d'Europe. La Bernache du Canada s'hybride avec diverses oies sauvages et domestiques.

## Réglementation

L'espèce a été intégralement protégée par l'Arrêté Ministériel du 17/04/1981, jusqu'à son abrogation par l'AM du 29/10/2009, fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire national. Depuis 1996, sa destruction est autorisée et en 2010, elle apparaît dans la liste des espèces animales (vertébrés) interdites d'introduction dans le milieu naturel (AM du 30/07/2010). Les dispositions de l'article L.411-3 du Code de l'environnement et l'AM du 30/07/2010 permettent aux autorités administratives de procéder ou de faire procéder à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction des spécimens de cette espèce. Elle est désormais classée espèce chassable, en application de l'AM du 23/12/2011 autorisant sa chasse jusqu'en février 2015. Elle est également inscrite depuis le 03/04/2012 sur la liste des espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain Sa détention est soumise à autorisation (AM du 10/08/2004). A ce jour, plus de 1500 spéciemns ont été détruits en France.

**Coordination** : Florent LAMAND

**Maquette** : Gwendoline LACQUEMENT

**Rédaction** : Océane JERUZALSKI, Jean-Marc CUGNASSE

**Contribution** : Jean-Marc CUGNASSE

**Validation** : Jean-Marc CUGNASSE

## Sources

<http://www.invabio.fr> (consultation : Août 2014)

Sarat E. (coord.) 2012. Vertébrés exotiques envahissants du bassin de la Loire (hors poissons) : connaissances et expériences de gestion. Office national de la chasse et de la faune sauvage, Plan Loire Grandeur Nature, 128pp.

Colin H. & Greensmith A., 2003. L'œil Nature - Oiseaux du monde. Editions Bordas. 416 p.

Agence de l'Eau Artois-Picardie, Les espèces animales invasives des milieux aquatiques et humides du bassin Artois-Picardie. 2005, 38p.

Dubois P.J., 2012. Les populations d'oiseaux allochtones en France en 2011 (2<sup>e</sup> enquête nationale). Ornithos 19-4 : 225-250.